



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le **03 AVR. 2023**

Administration communale
d'Esch-Sur-Alzette
Hôtel de Ville

L- 4002 ESCH-SUR-ALZETTE

Personne en charge du dossier :
Karin Riemer
Email : karin.riemer@mev.etat.lu

Objet : Dossier relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone « Brill - Am Pudel » sise sur les territoires de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de la commune de Schifflange

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le dossier relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal cité sous rubrique.

Je vous prie de bien vouloir déposer l'intégralité du dossier et ses documents ci-joints, relatifs à l'avant-projet sous rubrique pendant 30 jours entiers à la maison communale, conformément à l'article 40 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,

Joëlle Welfring